



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 15 mai 2025**

**RAPPORT N° 09/2025
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour
l'aménagement de l'avenue des Crosets et de
CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du
collège des Crosets**

**Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et
M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et
légumes à l'école, pour le goût, la santé et
l'environnement »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 09/2025** intitulé « **Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crosets et de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crosets. Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement** », déposé à la séance du Conseil communal du 27 mars 2025 s'est réunie le **jeudi 10 avril 2025 à 18h30 à salle del Castillo, salon Clara Haskil**.

Elle était composée des personnes suivantes :

Président rapporteur :

LCVL	M.	Ceki Gülcü
------	----	------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VL	M.	Eric Bays	x		
UDC	Mme	Yvette Bonjour	x		
PS	Mme	Monique Gavin	x		
da.	Mme	Sandra Jamet		x	
da.	M.	Laurent Lavanchy	x		
PLR	Mme	Sandra Marques	x		
PLR	M.	Rolf Schweizer	x		
Verts	Mme	Juliette Lerch	x		
Verts	Mme	Diane von Gunten	x		
EAV					

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
da.	M.	Elliott Messeiller	X		

La Municipalité était représentée par :

- M. Vincent Imhof, Municipal, vincent.imhof@vevey.ch
- Mme Laurie Willommet, laurie.willommet@vevey.ch

Les services étaient représentés par :

- M. David Conde, chef de service, david.conde@vevey.ch
- M. Cédric Girod, chargé du projet, cedric.girod@vevey.ch
- M. Christophe Rime, chef de projet, christophe.rime@vevey.ch
- Mme Janine Repetti, adjointe à la cheffe de service, janine.repetti@vevey.ch
- Mme Murielle Pittet, chargée de projet, murielle.pittet@vevey.ch

1. INTRODUCTION

Monsieur le Municipal Vincent Imhof prend la parole pour présenter les intervenants des différents services : Monsieur David Conde, chef du service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien, Monsieur Cédric Girod, chargé de projet au service des travaux publics, et Monsieur Christophe Rime, chef de projet au service de l'urbanisme.

Madame la Municipale Laurie Willommet présente à son tour Madame Janine Repetti, adjointe à la cheffe du service de la famille, de l'éducation et du sport, ainsi que Madame Murielle Pittet, chargée de projet.

Après ces présentations, Monsieur Imhof explique que l'aménagement de l'avenue des Crosets constitue un projet majeur en raison de la grande longueur de cette avenue.

Madame Willommet précise que le réaménagement du préau du collège des Crosets a été intégré à ce préavis. Il s'agirait, a priori, du dernier aménagement d'envergure après la validation du réaménagement du préau du Collège de la Veveyse.

Monsieur Rime rappelle que ce projet constitue une réactualisation d'un préavis de 2017 (p17/2017), approuvé par le canton et soumis à l'enquête publique. Le canton n'a pas exigé une nouvelle enquête, les deux projets étant similaires. Parmi les mesures prévues, la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h et les arrêts de bus deviendront bloquants, empêchant tout dépassement par les autres véhicules lorsque le bus est à l'arrêt. Le nouveau projet améliore l'accessibilité des bus pour les personnes à mobilité réduite, élargit les trottoirs et introduit des passages piétons sécurisés. Enfin, le nombre d'arbres passera de 30 à 55, ces derniers étant plantés du côté du terrain de sport de l'avenue afin d'éviter tout conflit avec le réseau électrique.

Monsieur Conde récapitule les objectifs du projet : réhabiliter la chaussée, dont l'état est jugé mauvais, rénover les collecteurs, réduire le bruit routier et perméabiliser les surfaces.

Il est prévu d'aménager 82 places pour vélos, 30 places pour motos et 33 places pour voitures, dont 3 places de dépose-minute, 1 place pour personnes à mobilité réduite (PMR) et 2 bornes de recharge électrique. Le nombre de places de stationnement pour automobiles passera de 54 à 33.

Le chantier durera 18 mois. Si tout se déroule comme prévu, il débutera fin septembre ou début octobre, en fonction de l'achèvement des travaux au stade de Copet 1. Pendant le chantier, l'avenue des Crosets sera fermée à la circulation, à l'exception des bus VMCV, qui pourront circuler pendant la majeure partie des travaux. Le chantier sera organisé par étapes afin de maintenir l'accès aux riverains d'un côté ou de l'autre, selon l'avancement des travaux.

Un commissaire demande si, compte tenu des modifications de la circulation, un nouveau comptage du trafic serait nécessaire et si, selon les résultats, la limitation de vitesse à 30 km/h pourrait être remise en question. Il est répondu que, vu la configuration de l'avenue, il ne serait pas possible de modifier le gabarit de la chaussée sans supprimer des places de stationnement, ni celui des trottoirs, qui respectent déjà la largeur minimale réglementaire de 2 mètres.

Une commissaire évoque un nouveau concept de marquage au sol élargi pour les vélos. Il est répondu que cette proposition est envisageable et sera étudiée par le service.

Madame Repetti prend la parole pour présenter le projet de réaménagement du préau du collège, qui s'inscrit en complément de la réfection de la chaussée.

Le préau actuel, très minéralisé, gagnerait à être davantage végétalisé, conformément à la stratégie de modernisation des préaux de la ville. L'objectif est de rendre cet espace plus frais, ludique et convivial, tout en encourageant le mouvement des enfants. De nouveaux équipements et aménagements sont prévus. Les espaces seront inclusifs, non genrés et accessibles au public en dehors des horaires scolaires.

2. DISCUSSION

Un commissaire demande des précisions sur le bitume perméable et s'il a déjà été utilisé. Il est répondu que le bitume perméable, un enrobé drainant, est peu courant mais a été testé avec succès sur le trottoir du chemin des Pinsons.

Un commissaire propose de généraliser ce type de bitume pour les chaussées. Il est répondu que cela n'est pas envisageable, car les bitumes perméables ont une faible résistance au poids et nécessiteraient un renforcement supplémentaire, par exemple avec un système de grille.

Un commissaire suggère de réutiliser une fontaine existante au collège. Il est répondu que cette fontaine, marquée par le style des années 1970, pourrait être réutilisée ailleurs, à condition que son déplacement ne présente pas de difficultés majeures.

Un commissaire s'interroge sur l'impact de la limitation à 30 km/h sur les horaires des bus. Il est répondu que les VMCV ont été consultés à ce sujet.

Un commissaire approuve la nécessité de réhabiliter la chaussée mais s'inquiète des coûts, compte tenu des finances de la ville. Elle demande s'il serait possible de réduire les dépenses, par exemple en reportant certains travaux, en renonçant aux pavés, relativement coûteux, ou en diminuant le nombre de places pour vélos.

Le municipal Imhof répond qu'un tri rigoureux a déjà été effectué, ramenant le budget du projet « idéal » initial, de 6,5 millions de CHF, à 4 millions, en ne conservant que les éléments indispensables. Il souligne également l'emplacement optimal des arbres.

Un commissaire remarque que les surfaces phonoabsorbantes sont généralement utiles à des vitesses supérieures à 30 km/h. Il est répondu que le gain de 1 dB prévu grâce à ces surfaces justifie leur installation.

Un commissaire note que le gradin au pied du talus de Copet 2 est en béton et demande pourquoi ne pas utiliser du bois. Il est répondu que ces gradins, adossés à la terre, nécessitent du béton pour des raisons de durabilité. Il serait toutefois possible d'exiger du constructeur l'utilisation de béton recyclé.

Un commissaire demande des précisions sur l'éclairage. Le municipal Imhof informe que le « plan directeur de l'éclairage » est en cours de rédaction et sera publié prochainement. Monsieur Conde ajoute que la nouvelle installation sera équipée d'un abaissement de l'intensité lumineuse durant la nuit, et qu'une gestion téléguidée de l'éclairage est à l'étude dans le cadre du concept directeur de l'éclairage public. Cette gestion s'appliquera dans certains cas, permettant ainsi de réduire encore la consommation d'électricité. La pollution lumineuse, quant à elle, sera réglée grâce à la technologie LED.

Un commissaire s'interroge sur la diminution du nombre de places de stationnement. Il est répondu que plusieurs facteurs expliquent cette réduction : les nouvelles normes VSS imposent des places plus grandes, les cônes de visibilité requis pour la sécurité ont été modifiés, et l'espace occupé par les arbres ainsi que l'aménagement du trafic en quinconce ont également joué un rôle.

Madame la Municipale Willommet explique qu'il n'y avait pas de volonté de réduire le nombre de places de stationnement, mais de les maintenir dans la mesure où les autres critères, tels que la sécurité, sont respectés. Monsieur Rime mentionne également l'ouverture d'un parking à l'avenue de Fribourg.

En réponse à la question d'un commissaire, il est précisé que 21 places de stationnement pour automobiles seront supprimées, laissant 33 places.

Un commissaire s'interroge sur la nécessité des accoudoirs centraux sur les bancs. Il est répondu que ces accoudoirs ne sont pas indispensables et que l'image du banc présentée dans le préavis n'était pas représentative.

Un commissaire demande s'il serait possible de remplacer les pavés en béton prévus pour les places de stationnement par des pavés en pierre. Il est répondu que cela entraînerait des coûts supplémentaires et que les pavés en béton, tout comme ceux en pierre, sont réutilisables.

La proposition de recourir à des pavés en pierre est soumise au vote. La commission se prononce avec 2 votes favorables, 5 oppositions et 3 abstentions.

Un commissaire exprime sa crainte que les préaux végétalisés ne se transforment en surfaces en jachère. Il est répondu que, selon les expériences menées ailleurs, cette crainte ne s'est pas concrétisée.

Une commissaire approuve la qualité du projet de réaménagement du préau, mais s'interroge sur son ambition, estimant qu'il combine peut-être trop d'éléments. Elle soulève également la question des salissures causées par la terre, notamment en hiver. Il est répondu que des zones couvertes suffisantes sont prévues pour limiter les salissures excessives. De plus, les enfants sont sensibilisés à éviter les zones salissantes en hiver. Selon les retours d'expérience d'autres communes, ce problème ne se pose pas de manière significative.

Une commissaire demande si une réflexion a été menée sur la plantation d'arbres fruitiers. Il est répondu que des arbres fruitiers seront intégrés, à la demande des élèves. Des cours de cuisine en lien avec ces arbres sont également prévus.

Un commissaire demande si les vélos auront accès au préau. Il est répondu qu'un parc à vélos est prévu dans la zone 2 du préau afin de mieux gérer leur stationnement.

Un commissaire s'enquiert de savoir si les allergies ont été prises en compte dans le choix des arbres. Il est répondu que la biodiversité et la toxicité éventuelle des fruits ont été considérées, mais pas nécessairement les allergies.

Un commissaire demande comment le nombre de 60 places pour vélos a été déterminé. Il est répondu que ce chiffre résulte d'une évaluation prenant en compte les besoins de la zone sportive, de l'école et des résidents.

Un commissaire revient sur la question des allergies, déjà abordée lors du préavis concernant le préau du collège de la Veveysse.

Un commissaire fait référence au paragraphe suivant, extrait de la page 16 :

Les aménagements doivent aussi répondre, dans la mesure du possible, à certaines craintes du voisinage direct par rapport à un usage de l'espace pendant la nuit notamment.

Il demande ce que ce paragraphe signifie concrètement. Il est répondu qu'il s'agit d'une directive de l'ASR interdisant le bruit entre 22h00 et 6h00. Plus concrètement, des détecteurs de mouvement seront installés à certains endroits.

Deux commissaires remercient la municipalité et les services pour la qualité des deux projets.

Un commissaire demande que la fontaine mentionnée précédemment soit récupérée et réutilisée. La municipalité et le service concerné prennent note de cette demande.

Un commissaire demande si les deux bornes de recharge mentionnées à la page 11 sont destinées pour les vélos ou les voitures. Il est répondu qu'il s'agit de bornes de recharge publiques pour voitures.

Un commissaire relève qu'à l'arrêt de bus bloquant de Charmontey, les vélos et les scooters continuent de passer lorsque le bus est à l'arrêt. Il souhaite que des mesures soient prises pour empêcher ces passages. Il est répondu que la législation impose une largeur minimale. La commission renonce à soumettre ce vœu au vote.

Une commissaire signale que le bas de l'avenue Gilamont est mal éclairé. Le service prend note de cette remarque.

En l'absence d'amendements proposés, la commission procède au vote sur l'ensemble du préavis.

La commission se prononce en faveur du préavis par 7 voix pour, 0 voix contre, et 3 abstentions.

3. VOTE

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

Approuvé à l'unanimité par la commission

Détermination de la Commission des finances :

Conformément à l'article 62 du règlement du conseil communal, la commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis n° 09/2025 et s'est déterminée favorablement, par 5 voix pour, 1 contre, et 4 abstentions, quant à ses conclusions.

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°09/2025, comme suit :

Pour : 7

Contre : 0

Absentions : 3

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 09/2025, du 10 mars 2025, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour l'aménagement de l'avenue des Crosets et de CHF 795'000.— pour le réaménagement du préau du collège des Crosets - Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS), intitulé « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 4'010'000.— pour le projet l'aménagement de l'avenue des Crosets ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 795'000.— pour la réalisation du réaménagement du préau du Collège des Crosets ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2025 d'un montant de CHF 6'000.—, sur le compte N° 526.3141.01 « Entretien des préaux, clôtures et plantations », relatif aux travaux d'entretien du préau ;
4. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2026 et suivants les montants relatifs et découlant de l'entretien du préau ;
5. de financer ces dépenses par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
6. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2 ;
7. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11.
8. de considérer le postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider (PS) « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » déposé le 27 juin 2019, comme réglé.

Pour la commission ad hoc
Le Président rapporteur

Gülcü Ceki

Séance terminée à 20h15
Rapport validé le 21.04.2024